



Fiche de poste ENSA(P)

ENSAP LILLE-2025-2129459-MCF STA cat 1 n°1

Maître ou maîtresse de conférences / Sciences et Techniques pour l'Architecture - Construction, ingénierie, maîtrise des ambiances / Catégorie 1

Ref : 2025-2129459

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture et de Paysage
de Lille (ENSAPL)
Ministère de la culture

Localisation

ENSAP de LILLE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Missions et activités principales

L'enseignant (H/F) recruté devra montrer une capacité à enseigner dans des contextes pédagogiques différents (cours magistraux, travaux dirigés, explorations).

Il devra assurer les missions suivantes :

en cycle licence :

- Encadrement des TD en S1 (36h 8x2 franchissements 4x2 manip 12h modélisation RDM 7) abordant les principes de base de la résistance des matériaux par une approche expérimentale et numérique.
- Cours et TD S3 (40h eq. TD +24h) sur les thèmes liés à la structure et aux ambiances. L'enseignant coordonnera les TD en lien avec son cours. L'accent sera mis sur les relations entre la structure et la physique des bâtiments par une approche à la fois physique et numérique.
- Cours en S2 (40h eq. TD), consacré aux systèmes constructifs et à leur impact.
- S4 (24h) au sein des équipes déjà constituées
- Encadrement des TD S6 (24h) au sein des équipes déjà constituées. L'accent sera toujours mis sur les relations entre la structure et la physique des bâtiments et aux relations structure/enveloppe

en cycle master :

- Cours optionnel (40h eq. TD)) consacré à des savoirs techniques articulés autour des questions environnementales à l'échelle de l'édifice,
- module exploratoire (48h) sur les thèmes de la structure et des ambiances (si possible établissant un lien pédagogie/recherche),
- TD en lien avec un atelier de projet (48h) sur les thèmes de la conception durable (dans un domaine d'étude à définir selon les besoins).

L'enseignant devra aussi :

- participer à la réflexion sur l'enseignement des Sciences et Techniques pour l'Architecture et les modalités pédagogiques pour établir des liens avec les ateliers de projet et avec la recherche,
- dans une optique de coordination avec les enseignements existants, la double approche physique et numérique devra pouvoir être mobilisée,
- établir des passerelles entre enseignement et recherche,
- s'inscrire dans le domaine Matérialité du LACTH.

Profil recherché

Doctorat en architecture requis

Architecte ou architecte ingénieur(e)

Le candidat ou la candidate doit maîtriser toutes les connaissances du champ disciplinaire Sciences et Techniques pour l'Architecture, groupe de disciplines CIMA (Construction, Ingénierie et Maîtrise des Ambiances) en mécanique des structures, procédés de construction, maîtrise des ambiances.

Éléments de candidature

Personne à contacter

rh@lille.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heure par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme. L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master).

Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Études de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Le Master CoMUA forme à l'urbanisme.

Afin d'articuler formation initiale et recherche, les quatre domaines d'étude de Master sont étroitement articulés aux quatre domaines de recherche du laboratoire, et inversement.

L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage, La piste rurale), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti. Se développent les questions liées à l'écologie, la circularité (dont le réemploi) et l'utilisation raisonnée des matériaux bio et géo sourcés.

Présentation des activités scientifiques de l'école :

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ensapl, réunit 29 chercheurs (dont 8 HDR titulaires de

l'Ensapl), 20 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche : Conception et société, Territoire en mutation et situations métropolitaines, Histoire-Théorie-Projets et Matérialité, culture et pensée constructives.

Les programmes de recherche en cours s'intéressent notamment à la connaissance du logement social innovant des années 60 et 70, à l'hôpital comme milieu, à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle, aux infrastructures paysagères, au métabolisme et morphologies territoriales, aux projets transfrontaliers, au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment.

L'Ensapl et le Lacth sont associés à deux écoles doctorales de l'Université de Lille : l'ED SHS et l'ED Sesam afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le Lacth organise chaque année un séminaire de formation doctorale. Le LACTH publie chaque année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques.